
Architecture

En collaboration avec le gouvernement du Canada, les architectes canadiens ont déjà effectué une étude du marché américain par région et par secteur. La valeur des architectes canadiens et la reconnaissance mutuelle prévue des qualifications professionnelles les aideront à obtenir aux États-Unis des contrats dans les domaines de la restauration et de la revitalisation, de la mise en valeur des fronts de mer, des projets de construction domiciliaire et d'édifices à bureaux, de la conception d'installations pour les soins hospitaliers, l'enseignement, et les instituts de haute technologie. On espère que d'autres professions oeuvreront pour la reconnaissance mutuelle de leurs normes professionnelles afin d'être en mesure d'exploiter les débouchés qu'offre le marché américain.

Services informatiques et services à base de réseaux de télécommunications améliorés

La garantie d'un régime commercial ouvert dans le secteur des services informatiques et des services à base de réseaux de télécommunications améliorés devrait permettre aux firmes canadiennes de maintenir ou d'augmenter le volume de leurs ventes aux États-Unis. L'Accord stimulera l'industrie des services d'information électronique à un stade critique de son développement.

Services d'assurance

Cet Accord, qui protège l'accès au marché américain dont jouissent actuellement les compagnies d'assurance-vie et

d'assurance-maladie, sera également avantageux pour cette industrie. En vertu de cet Accord, les lois qui seront dorénavant adoptées aux États-Unis ne pourront établir de discrimination contre les firmes canadiennes. L'industrie canadienne des services d'assurance des biens et d'assurance contre les risques divers est dominée par les compagnies étrangères, y compris américaines, qui continueront de bénéficier des mêmes conditions d'accès au Canada dont elles jouissent à présent.

Services financiers

La possibilité de souscrire à des titres du gouvernement canadien sera avantageuse pour les banques et les agents de change canadiens qui opèrent aux États-Unis. Elle créera pour les banques canadiennes de nouveaux débouchés sur le marché américain. Pour la première fois, il leur sera permis de souscrire à des titres des gouvernements canadiens et de leurs organismes, et d'en faire le courtage. Cette disposition permettra également aux agents de change canadiens engagés par des banques canadiennes de poursuivre leurs activités en ce qui concerne les titres du gouvernement canadien, qui constituent pour nombre d'entre eux une part importante de leurs opérations aux États-Unis. Le fait que toutes les banques aux États-Unis, et pas seulement les banques canadiennes, auront ce privilège, risque de donner lieu à une plus grande concurrence en ce qui concerne les titres des gouvernements canadiens.